



Ces Activités se déroulent de 16h10 à 17h40 les lundis, mardis, et jeudis (Merci de respecter les horaires).  
 Sur inscription, coupon ci-dessous à rendre à Aurore ou Mary Ann ou par mail avant le mardi 26 mai 2026.  
 Ces Activités comprennent la prise d'un goûter commun et 1h30 de frais de garde.

\* Activité manuelle

PS au CP

Ce1 au Cm2

## Lundi

1.06  
 Jeu : Poule, renard, vipère

8.06 \*  
 La libellule

15.06  
 La balle au capitaine

22.06  
 Parcours roller ou trottinette

29.06 \*  
 Main fleurie

## Mardi

2.06  
 Atelier Jardinage

9.06 \*  
 Tableau pop art

16.06  
 Jeu du parachute

23.06  
 Bouge au rythme de la musique

30.06  
 La capture du drapeau

## Jeudi

4.06  
 Défis Sportifs

11.06  
 Parcours aventure

18.06 \*  
 Attrape rêves

25.06  
 Carte en scrap

2.07  
 Jeux de ballons

Pour l'activité du mardi 22 juin, les enfants devront apporter leur trottinette ou leur rollers ainsi que les protections.

### Accueil de loisirs de Loulans-Verchamp Activités juin juillet 2026 (à rendre avant le mardi 26 mai 2026)

NOM et Prénom de l'enfant : ..... Classe : .....  
 NOM et Prénom de l'enfant : ..... Classe : .....  
 NOM et Prénom de l'enfant : ..... Classe : .....

Juin				
Lundi 1	Lundi 8	Lundi 15	Lundi 22	Lundi 29
Mardi 2	Mardi 9	Mardi 16	Mardi 23	Mardi 30
Jeudi 4	Jeudi 11	Jeudi 18	Jeudi 25	Jeudi 2.07

Entourez les cases correspondantes aux jours d'inscription souhaités.

**Signature**

**Renseignements auprès d'Aurore ou Mary-Ann :**  
**au bureau de l'accueil de loisirs.**  
**ou par téléphone au 03.84.96.30.39**  
**ou par mail [periscolaire.loulans@ccpmc.fr](mailto:periscolaire.loulans@ccpmc.fr)**

**Documents nécessaires :**

- **Votre numéro d'allocataire CAF ou MSA**
- **Documents d'inscription dûment remplis (à retirer au bureau de l'accueil de loisirs)**

L'ensemble des renseignements relatifs au fonctionnement de l'accueil de loisirs figure dans le règlement intérieur qui vous a été transmis lors de votre demande d'inscription.

Les services de la CCPMC restent à votre disposition pour toute demande de renseignement.

En l'absence de l'ensemble des pièces du dossier d'inscription dans les délais indiqués, l'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte.

Pour toute inscription, la parole de l'enfant seul ne sera pas prise en considération, il faut un écrit des parents ou un mail.

